

**PROTOCOLE D'ENTENTE ÉTÉ 2017
ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES**

**COLLÈGE MONTMORENCY
PROGRAMME DE TECHNIQUES DE TOURISME**

En recevant un étudiant¹ collégial en alternance travail-études dans votre entreprise, vous :

- Préparez votre relève et réduisez le temps de formation lors de l'embauche;
- Bénéficiez d'un crédit d'impôt de 24% du salaire hebdomadaire de l'étudiant;²
- Faites connaître vos besoins de formation au monde de l'éducation;
- Êtes au fait des pratiques actuelles dans l'enseignement de votre domaine;
- Participez à une expérience enrichissante et unique pour l'étudiant.

Conditions de participation à une séquence d'Alternance travail-études :

- L'étudiant doit pouvoir se référer à un superviseur pour son intégration;
- L'étudiant doit être rémunéré;
- L'étudiant doit travailler à temps plein (environ 28 heures par semaine) pour une durée minimale de 8 semaines avec un retour en classe dès l'automne.³

Merci encore d'offrir cette expérience de travail à un de nos étudiants!

Coordonnées des participants

Nom de l'établissement d'enseignement : Collège Montmorency

Responsable : Sylvie Hébert

Titre : Professeure

Adresse : 475, boul. de l'Avenir, bureau G2140-14, Laval (Québec) H7N 5H9

Téléphone : 450 975-6100 poste 6770

Courriel : sylvie.hebert@cmontmorency.qc.ca

Nom de l'entreprise : _____

Nom du superviseur : _____

Titre : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nom de l'étudiant : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

¹ Le masculin est utilisé pour alléger le texte.

² Pour un retour maximal de 144\$ par semaine. Les organismes gouvernementaux (CPE, municipalité, ministère, école, etc.) sont exclus.

³ Des vacances peuvent être accordées, si le lien d'emploi est maintenu.

Descriptions des tâches de l'étudiant
(Veuillez cocher les tâches visées par la séquence d'alternance)

Après une année de formation, l'étudiant est en mesure de :

- ☐ Accueillir différentes clientèles touristiques.
 - ☐ Animer des groupes de touristes.
 - ☐ Dispenser de l'information.
 - ☐ Analyser le potentiel de destinations touristiques.
 - ☐ Autres : _____
-
-

Après deux années de formation, l'étudiant est en mesure de :

- ☐ Exploiter un service d'accueil.
 - ☐ Guider et accompagner des groupes.
 - ☐ Développer des projets touristiques.
 - ☐ Réaliser des outils de promotion.
 - ☐ Vendre des produits ou des services touristiques.
 - ☐ Coordonner un événement touristique.
 - ☐ Participer à l'organisation d'événements et de congrès.
 - ☐ Créer et modifier des forfaits.
 - ☐ Utiliser un système de réservations.
 - ☐ Réaliser des opérations de suivi de dossiers.
 - ☐ Autres : _____
-
-

Conditions de la séquence d'alternance travail-études

La séquence sera suivie du _____ au _____

Le salaire de l'étudiant (taux horaire) : _____

Signatures

Cette entente est acceptée et signée par les parties en date du : _____

Signature professeur : _____

Signature responsable de l'entreprise : _____

Signature étudiant : _____

Signature responsable de l'établissement d'enseignement : _____

*En cas de non-respect de ce contrat, l'entreprise ne pourra recevoir le remboursement de crédit d'impôt.
Veuillez prendre note qu'une visite devra être effectuée par le Collège Montmorency. La date sera confirmée en cours de stage.
Toute fonction, tâche, opération ou action du stagiaire, dans le cadre de son stage, visée par une loi ou un règlement, notamment en ce qui concerne les droits d'exercices de professions et la responsabilité professionnelle du stagiaire, demeure la **responsabilité de l'entreprise hôte**.*